

EXPEDITION CONFORME

SAML LE...
Hulsiaru de Justice et
Commissaires de Justice
12 avenue du général Gallieni
BP 215 - 92002 NANTERRE Cedex
Tel 0141376530-Fax<)141376531
contact@hulslaiwsb.com

20220609 - GIII AD/CL

**ASSIGNATION A L'AUDIENCE
D'ORIENTATION DU JUGE DE
L'EXÉCUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE CRETEIL**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE : VINGT QUATRE MARS
POUR TENTATIVES ET LE VINGT CINQ MARS POUR SIGNIFICATION
ART 659 DU CPC
ALA REQUETE DE :

Le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 93, avenue du Général De Gaulle à Saint-Mandé (Val-de-Marne), représenté par son syndic, la SAS SCHWANEBECK-SEDRATI & BAUCHE, dont le siège est 11, avenue Sainte Marie à 94180 Saint-Mandé, représenté par ses dirigeants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, dûment habilités à diligenter la présente procédure de saisie immobilière en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires en date du 21 avril 2022 (résolutions n° 18 & 19),

Pour laquelle demande est élu au cabinet de Maître Serge TACNET, Avocat au Barreau du Val-de-Marne, 60, Rue Jean Jaurès 94500 Champigny-sur-Marne - Tel : 01.47.06.94.22 - Fax : 01.47.06.22.92 - Téléphone 150, lequel se constitue sur la présente assignation et ses suites.

Avant pour avocat plaident Maître Geneviève CARALP-DELION, membre de la SCP NORMANO & Associés Avocats à la Cour d'appel de Paris, 7, place de Valois 75001 Paris, Tel : 01.47.20.30.01 - Fax : 01.47.20.06.01 - P.141 - Mail : normand@gallix.com

Je, huissier de justice ou commissaire de justice, associé ou salarié de la SARL LEROI & Associés, titulaire de deux offices d'huissiers de justice et de commissaires de justice, près les cours d'appel de Paris et de Versailles, exerçant en l'office de Nanterre, 12 av. du général Gallieni

DONNE ASSIGNATION A :

Madame [REDACTED] née le 14 [REDACTED] à Montreuil (Seine-Saint-Denis), demeurant 19, rue [REDACTED] Appartement [REDACTED] - 1^{er} étage à Suresnes (92150) où étant et parlant à :

comme dit ci après

Le nombre de feuilles de la copie du présent acte est de: 4

Un bordereau de pièces est annexé à la présente assignation

D'AVOIR A COMPARAITRE à l'audience d'orientation du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Créteil, tenant l'audience au Palais de Justice de ladite ville. Rue Pasteur Valcry-Radot 94011 Créteil, rez-de-chaussée bâtiment nord salle A le :

JEUDI VINGT CINQ MAI DEUX MILLE VINGT TROIS
A NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES
(jeudi 25 mai 2023 à 9 heures 30)

L'avertissant que si elle n'est pas présente ou représentée par un avocat à cette audience, la procédure sera poursuivie en vente forcée sur les seules indications fournies par le créancier.

OBJET DE LA DEMANDE

Par exploit en date du 16 décembre 2022 de Maître Philippe WALD membre de la SARL LEROI & ASSOCIES, huissiers de justice associés à Nanterre (Hauts-de-Seine) 12 avenue du Général Gallien, le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 93, avenue du Général de Gaulle à Saint-Mandé a fait délivrer à Madame [REDACTED] un commandement de payer valant saisie immobilière portant sur les lois numéros 8 et 43 de l'état descriptif de division et de copropriété d'un immeuble sis à Saint-Mandé (Val-de-Marne) 93, avenue du Général De Gaulle, cadastré section I numéro 58 s'agissant d'un appartement au 1^{er} étage du bâtiment A et d'une cave au sous-sol de ce même bâtiment.

Ce commandement a été délivré en vertu de la copie exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal de proximité de Nogent-sur-Marne en date du 7 février 2022, signifié et définitif, condamnant Madame [REDACTED] à lui payer la somme de SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE NEUF EUROS ET SOIXANTE TREIZE CENTS (7.939,73 €) arrêtée au 18 juillet 2021, charges du 3^{ème} trimestre 2021 incluses, outre intérêts légaux à compter du 30 novembre 2021, et MILLE DEUX CINQUANTE EUROS (1.250,00 €) sur le fondement de l'article 700 du Code de procédure civile, outre les dépens ;

Ce commandement a été délivré pour avoir paiement de la somme de NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE ET UN EUROS ET DOUZE CENTS (9.661,12 €), se décomposant comme suit :

- la somme de SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE NEUF EUROS ET SOIXANTE TREIZE CENTS (7.939,73 €), en principal 7.939,73 €
- la somme de MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,00 €), au titre de l'article 700 du Code de procédure civile 1-250,00 €

— la somme de QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS ET TRENTE NEUF CENTS (171,39 €), représentant le montant des dépens	471,39 €
— pour mémoire, le montant des intérêts au taux légal à compter du 30 novembre 2021 sur la somme de 7.939,73 €	Mémoire
soit un total à payer sauf mémoire	9.661,12 €

Outre le coût du commandement, sans préjudice de tous autres dus, intérêts et frais pour mémoire.

Ce commandement a été publié auprès du Service de la Publicité Foncière de Créteil
le 25 janvier 2023. Volume 2023 S numéro 18.

Le Cahier des Conditions de vente sera déposé au greffe du Juge de l'Exécution du
Tribunal judiciaire de Créteil cinq jours ouvrables au plus tard après la signification
du présent exploit sur la mise à prix de TRENTE MILLE EUROS (30.000 €).

En conséquence, il est demandé au juge de l'exécution de statuer sur la validité de la
saisie, les contestations et demandes incidentes liées à celle-ci et de déterminer les
modalités selon lesquelles la procédure sera poursuivie.

Précisant à Madame [REDACTED]

Qu'elle peut demander à être autorisée à vendre le bien saisi à l'amiable si elle
justifie qu'une vente non judiciaire peut être conclue dans des conditions
satisfaisantes.

Qu'elle peut contester le montant de la mise à prix pour insuffisance manifeste.

L'avertissant, qu'à peine d'irrecevabilité, toute contestation ou demande
incidente doit être déposée au greffe du juge de l'exécution du Tribunal
judiciaire de Créteil par conclusions d'avocat au plus tard lors de l'audience, et
que, faute de ce faire la procédure sera poursuivie en vente forcée sur les seules
indications fournies par le créancier et qui viennent d'être rappelées ci-dessus.

Que, conformément aux termes de l'article R. 322-16 du Code des procédures civiles d'exécution :

« La demande tendant à la suspension de la procédure de saisie immobilière en raison de la situation de surendettement du débiteur est formée conformément aux dispositions de l'article L. 721-4 du Code de la consommation, dans les conditions prévues à l'article R. 721-5 de ce code u.

L'article L. 721-4 du Code de la Consommation dispose :

« A la demande du débiteur, la Commission peut saisir, à compter du dépôt du dossier et jusqu'à la décision statuant sur la recevabilité de la demande de traitement de la situation de surendettement, le juge de contentieux de la protection aux fins de suspension des procédures d'exécution diligentes à l'encontre des biens du débiteur ainsi que des cessions de rémunération entières par salarié et portant sur les dettes autres qu'alimentaires.

En cas d'urgence, la saisine du Juge peut intervenir à l'initiative du Président de la Commission, du délégué de ce dernier ou du représentant local de la Banque de France. La Commission est ensuite informée de cette saisine u.

L'article R. 721-5 du Code de la consommation prévoit quant à lui :

« La lettre par laquelle la commission saisit le Juge en application dit premier alinéa de l'article L. 721-4 indique les nom, prénoms et adresse du débiteur ainsi que ceux des créanciers poursuivants ou, pour les personnes morales, leur dénomination et leur siège social. Sont annexés à cette lettre un état des revenus du débiteur, un relevé des éléments actifs et passifs de son patrimoine et la liste des procédures d'exécution diligentes à l'encontre de ses biens, des cessions de rémunération qu'il a consenties et des mesures d'expulsion de son logement, établis au moyen des documents dont dispose la Commission. La copie de l'acte de poursuite fondant la demande est également Jointe à cette lettre ».

Que conformément aux dispositions de l'article R. 322-17 du Code des procédures civiles d'exécution *« la demande du débiteur aux fins d'autorisation de la vente amiable de l'immeuble ainsi que les actes consécutifs à cette vente sont dispensés du ministère d'avocat. Cette demande peut être formée verbalement à l'audience d'orientation »*.

Que le débiteur qui en fait préalablement la demande, peut bénéficier de l'aide juridictionnelle pour la procédure de saisie, s'il remplit les conditions d'attribution et de ressources prévues par la loi du 10 juillet 1991 et le décret du 19 décembre 1991

5

EN OUTRE IL LUI EST FAIT SOMMATION de prendre connaissance du cahier des conditions de vente qui peut être consulté au Greffe du juge de l'exécution dudit Tribunal où il sera déposé cinq jours ouvrables au plus tard après la signification du présent exploit.

Tant les conditions de fond des articles L.311-2 et L.311-6 du Code des procédures civiles d'exécution que les conditions de forme prévues par les articles R. 311-1 et suivants du Code des procédures civiles d'exécution étant remplies, le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble 93 avenue du Général de Gaulle à Saint-Mandé est bien fondé à solliciter la vente forcée des biens précédemment décrits

PAR CES MOTIFS

Constaté la validité de la présente procédure de saisie immobilière :

Statuer ce que de droit sur les contestations et demandes incidentes qui pourraient être formées :

Ordonner la vente forcée des biens ci-dessus désignés à la barre du Tribunal judiciaire de Créteil sur la mise à prix de TRENTE MILLE EUROS (30.000 €) pour l'assistance de vente, qu'il vous plaira fixer conformément aux dispositions de l'article R.322-26 du Code des procédures civiles d'exécution :

Dire que la créance du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble 93 avenue du Général de Gaulle à Saint-Mandé s'élève à la somme de DIX MILLE SIX EUROS ET SIX CENTS (10.006,06 €), selon décompte de créance arrêté provisoirement au 17 mars 2023, outre les intérêts au taux légal depuis le 18 mars 2023 jusqu'à complet paiement ;

Désigner tel huissier qu'il vous plaira commettre pour procéder à la visite dans la quinzaine précédant la vente avec l'assistance si besoin est du serrurier et du commissaire de police ou de son représentant, ou du Commandant de la Brigade de Gendarmerie compétente, et à défaut de deux témoins majeurs conformément à l'article L. 142-1 du Code des procédures civiles d'exécution (ancien article 21 de la loi du 9 juillet 1991) ;

Dire que la publicité ne paraîtra que dans une édition périodique de journal à diffusion locale ou régionale, et sous la forme d'une annonce internet :

6

A titre subsidiaire, si la vente amiable venait à être autorisée à la demande du débiteur,

Fixer, eu égard aux conditions économiques du marché, le montant du prix en deçà duquel l'immeuble ne pourra être vendu.

Fixer la date de l'audience à laquelle l'affaire sera rappelée, dans un délai qui ne pourra excéder quatre mois :

Rappeler que le débiteur devra accomplir les diligences nécessaires à la conclusion de la vente amiable et devra rendre compte au créancier poursuivant, sur sa demande, des démarches accomplies à cette fin ;

Dire que le prix de vente de l'immeuble ainsi que toute somme acquittée par l'acquéreur à quelque titre que ce soit, dans le cadre d'une vente amiable, seront consignée entre les mains de la Caisse des Dépôts et Consignations

Taxer les frais de poursuites tels qu'ils seront indiqués et justifiés lors de l'audience d'orientation par le créancier poursuivant en application de l'arrêté du 6 juillet 2017 et notamment de l'article A 444-181 V de cet arrêté et dire qu'ils seront versés directement par l'acquéreur en sus du prix de vente ;

Dire en tout état de cause, tant sur la demande principale que sur la demande subsidiaire, que les dépens seront compris dans les frais (axés de vente) :

SOUS TOUTES RESERVES
A CE QUE L'ELLE N'EN IGNORE

Liste pièces sur lesquelles est fondée la demande :

- Pièce 1 Jugement rendu par le Tribunal de proximité de Nogent-sur-Mame le 7 février 2022
- Pièce 2 Signification du jugement en date du 22 février 2022
- Pièce 3 Certificat de non-appel
- Pièce 4 Décompte de créance au 17 mars 2023
- Pièce 5 Commandement de payer valant saisie immobilière en date du 16 décembre 2022
- Pièce 6 Etat hypothécaire hors formalité
- Pièce 7 Etat hypothécaire sur formalité

I

cerfa
HW116
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
Département de la Réunion
Docref n° IS-JSO du U10 I+S .in JO



N° 3233-SD
011-2020
Missions-DCRP

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRÉ
N° de la demande: F166
Déposée le: 25/01/2023
Références de dossier: 8A

Demande de renseignements
pour la période à compter du 1^{er} janvier 1956

de la: J DU A - renseignements auprès du crVHX de
ptMickit fodctac du lieu rk Mu.Htwe lict «ci pv'W taqwb
la rcno)W4ccrss sont demandés
bo< b noskx n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des
derrwxta de renseignements hj pulliecuire ci d'iri lui MIT
MIT (carré).

Service de publicité foncière:
CRÉTEIL 2

Identité: Me Genevève CARALP-DELION SCP NORMAND & Associés
Adresse: Avocats au Barreau de Paris
7, place Ca Valois 75001 Paris
Dossier n° 7002000*10
Courriel: normand@gal.laith
06 07 30 01 47 20 30 01

A PARIS le 19 / 01 / 2023
Signature (obligatoire):

IDENTIFICATION DES PERSONNES (voir article 10 de l'arrêté du 17/02/2011 relatif à l'application de l'article 11 de la loi n° 2007-291 du 11/03/2007 relative à l'égalité territoriale)

N°	Personnes physiques: Nom (en majuscules) Prénoms (en majuscules)	Nom (en majuscules) Prénoms (en majuscules)	Fonction(s) dans l'entreprise de l'état civil Statut social *	Date et lieu de naissance: N° SIREN
1	ARME ANDJONAN			Montreuil (93100) le 14/04/1982
2				
3				

RENSAIGNEMENTS DES IMMEUBLES (voir article 10 de l'arrêté du 17/02/2011 relatif à l'application de l'article 11 de la loi n° 2007-291 du 11/03/2007 relative à l'égalité territoriale)

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement) et à lieu, rue et numéro	Références cadastrales (mta) **/yahstt système et matricule	Numéro de division volontaire	Numéro de lot de copropriété
1	Saint-Martin (Val-de-Marne) 83, avenue du Général de Gaulle	1056		8
2				
3				

PÉRIODE DE DÉCLARATION
Période de la demande pour les demandes purtunimique
«ta penewei. «ta)l)ataderéwptankbdfm' tewiMRMiroope de iteiv

CAS PARTICULIER
Vous souhaitez une période différente de celle ci-dessus, veuillez préciser:
- le point de départ (date postérieure au 1^{er} janvier 1956):
- le point d'arrivée, au plus tard le: (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)
Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier
propriétaire connu? *oui, cocher la case*

* Nom (en majuscules), prénoms (en majuscules) ou dénomination sociale (en majuscules) ** L'indication de secteur et l'indication de zone de répartition à vous répondre par quartier.
† Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts ‡ Ou date de rétro-achat du cadastre pour les
demandes portant uniquement sur les immeubles

N° 3265-SD
07-2016

N° 3265-SD
07-2016

CÔÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOI-040)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	x 12 € =		€
Tarif des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles	x 12 € =		€
nombre de personnes au-delà de 3 :	x 1 € =		€
nombre d'immeubles au-delà de 5 :	x 2 € =		€
Frais d'expédition (2 € : 0 € si envoi par courrier)			0 €
TOTAL =			12 €

MODE DE PAIEMENT

Carte bancaire Virement 0 Chèque de Banque ft/ordre du Trésor public
0 Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 10000) Numéraire (maximum de 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles

défaut ou insuffisance de provision

demande non signée et/ou non dotée

autre : _____

Le _____ / _____ / _____

*Le comptable des finances publiques,
Chef du service de publicité foncière*

Conformément à la loi n° 76-17 du 6 janvier 1976 relative à l'Etat et au régime des dépenses publiques, le présent document est communiqué à la Commission nationale de l'information et des libertés.

Le 27 avril 2016, vous êtes informés que le présent document est communiqué à la Commission nationale de l'information et des libertés.

Page 2

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

9404P02 2022F166

Date : 27/01/2023

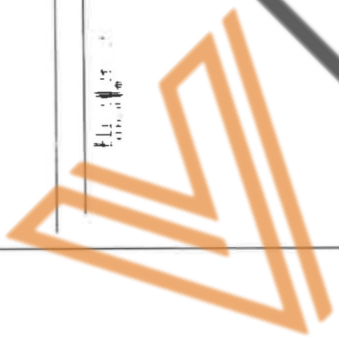
PERIODE DE CERTIFICATION: du 24A3/2022 au 25/01/2023

REFERENCE DE LA REQUISITION COMPLETEE : 9404P02 2022H49422

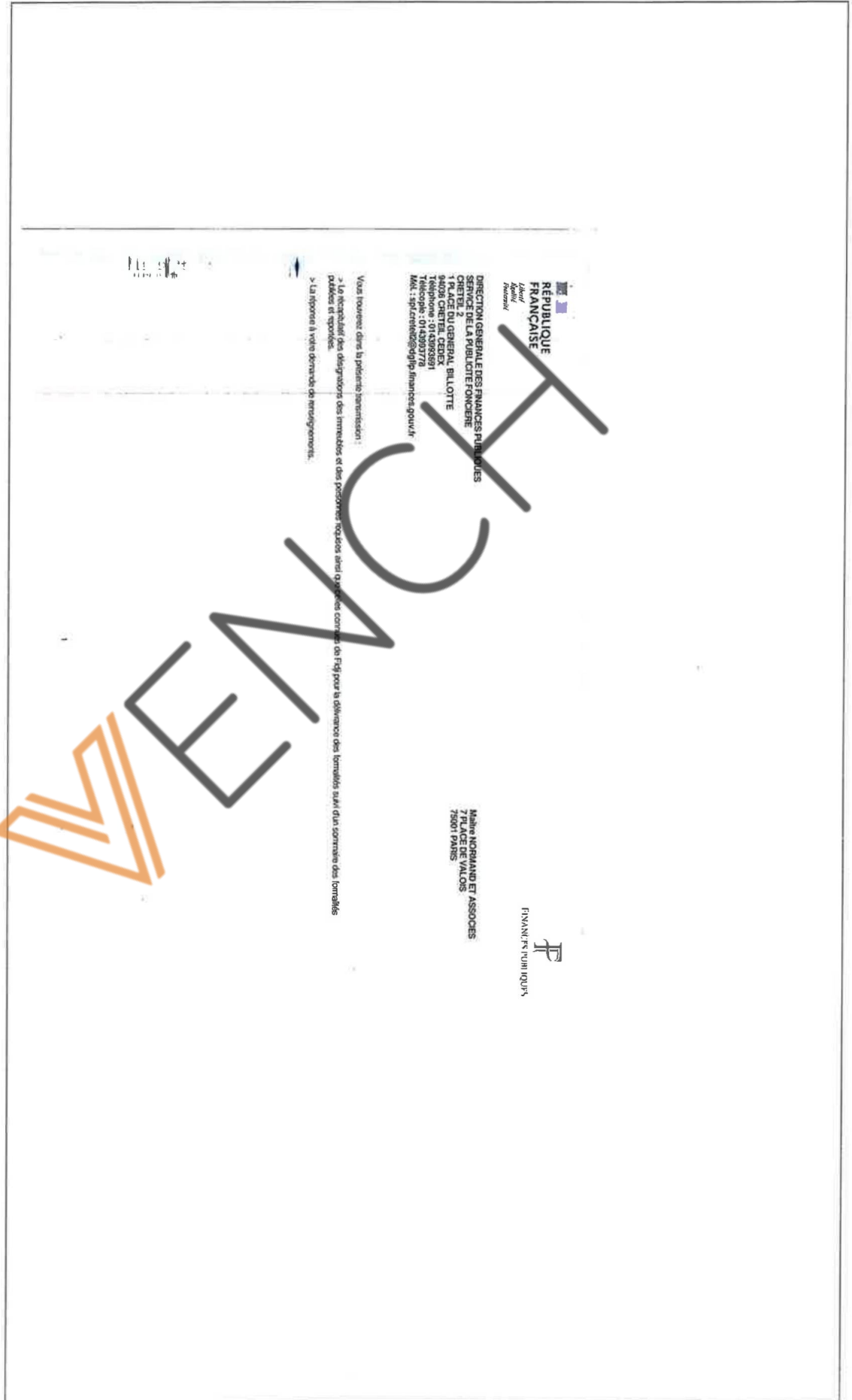
IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot	
67	SAINT-MANDE	I 5S		0	(A) (A)

(A) Délivrance des lornWta Mes à d'ap'copw



RENCHT



REPUBLIQUE
FRANCAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DELA FIDUCIARITE FONCIERE
CHATEL 2
1 PLACE DU GENERAL BILLOTTE
94096 CHATEL CEEDEX
94000 CRETEIL
Téléphone : 01 4303 7711
Mail : sfp.creteil@dgfip.finances.gouv.fr

FF
FINANC PUBLIQUES

Maire NORMAND ET ASSOCIES
7 PLACE DE VALOIS
75001 PARIS

Vous trouverez dans la présente annexion :
- Le récépissé des délégations des immeubles et des personnes togées ainsi qu'elles sont de fait pour la délivrance des formules suivi d'un sommaire des formules
publiées et signées.
- La réponse à votre demande de renseignements.

11
11
11

CERTIFICAT DE DEPOT DU 08/11/2022 AU 25/01/2023

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop./Imn./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Dona/aires/Fducinires	Numéro d'archivage Provisoire
25/01/2023 D04296	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI Philippe WALD NANTERRE	16/12/2022	SDC SIS 83, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE A SAINT- MANDE ANDJOR1N	9404P02 3000IS

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en Instance d'enregistrement nu fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans In demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière pnge de la réponse à In demande de renseignements qui comporte 2 pages y compris le certificat.

1 JUILLET 2023
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FINANCIER
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE
CRETBL2

Demande de renseignements n°9404P02 2023F166
déposée le 25/01/2023, par Maître NORMAND ET ASSOCIÉS
Complémentaire de la demande initiale n°2022H49422 portant sur les mêmes immeubles.
Réf. dossier: CDTSAISIESDC [REDACTED]

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document (C) qui contient les éléments suivants:

Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier informatisé.

* Le caractère de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande du 01/11/2022 au 25/01/2023 (date de dépôt de la demande)

Il n'existe aucune formalité publiée au registre des dépôts concernant les immeubles repus

A CRETEIL 2, le 27/01/2023
Point de Service de la Publicité Foncière
Le comptable des finances publiques:
Isabelle ESPINASSE

f) Le nombre de page(s) : [REDACTED] Total figure en fin de document

Les dispositions des articles 33 à 43 de la loi N°7a-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appellent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit de rectification.

KI
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*r. lionf
ik. lin
F. ammi*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
CRETEIL 2

Demande de renseignements n° 9404P02 2022H49422 (20)
déposée le 30/05/2022, par Maître NORMAND ET ASSOCIES

Ref. dossier : HFRE ST MANDE 158 L8

T
FINANCES PUBLIQUES

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(e) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1972 au 23/03/2022 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe aucune formalité au fichier immobilier non informatisé.

[x] Il n'existe que les 8 formalités indiquées dans Pétat réponse ci-joint.

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande
du 24/03/2022 au 30/05/2022 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis

ACRETEIL 2, le 01/06/2022

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Isabelle ESPINASSE

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données
vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1972 AU 23/03/2022

N° d'ordre : 1	Date de dépôt: 24/02/2003	Référence d'en basement : 9404P04 2003P369	Date de l'acte : 06/12/2002
Nature de l'acte : DEPOT FUSION ABSORPTION - ACTE COMPLEMENTAIRE			
Rédacteur: NOT THIBIERGE/ PARIS			

Disposition n° 1 de la formalité 9404P04 2003P369 :

Disposant, Donateur				
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
1	CPR	542 109 IJ J		
Bénéficiaire, Donataire				
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
2	1 CREPIT ACRICOI -E INDOSUEZ	304 187 701		
Immeubles				
Bénéficiaires	Droits Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	TP SAINT-MANDE	1 58		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanicr EM : Emphytéole NI : Nuc-propriclé en indivision NP : Nus-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE:Tcnuyer TP : Toute propriété TRTTréfond UH : Droit d'usage cl d'habitation UJ : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 1.901 000,00 EUR

Complément : ACTE COMPLEMENTAIRE du 24/01/2003 par Mc SARAZIN contenant la désignation des biens immobiliers.

N° d'ordre : 2	Date de dépôt: 26/05/2003	Référence d'en basement : 9404P04 2003P3602	Date de l'acte : 28/03/2003
Nature de l'acte: VENTE			
Rédacteur : NOT PANHARD / PARIS			

Disposition n° 1 de la formalité 9404P04 2003P3602 :

Disposant Donateur				
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité		
2	1 CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ	1 304 187 701		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1972 AU 23/03/2022

Disposition n° 1 de la formalité 9404P04 2003P3602

Bénéficiaire. Donataire				
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1	AUTEUIL INVESTISSEMENT		382 616 787	
Immeubles				
Bénéficiaires	Droits Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
TP	SAINT-MANDE	1 58		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanicr EM : Emphytéote NI : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tcnuycr TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 1.901.000,00 EUR

N° d'ordre : 3	Date de dépôt: 26/05/2003	Référence d'enlissement: 9404P04 2003V1370	Date de l'acte : 26/03/2003
Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRÊTEUR DE DENIERS & HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : NOT PANHARD / PARIS			
Domicile élu: EN L'ETUDE			

Disposition n° 1 de la formalité 9404P04 2003 V1370 : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS

Créanciers					
Numéro	Désignation dca personnet	Dwc de Naissance ou N° «Tidcmnté			
	LSOCIETE GENERALE				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité			
1	AUTEUIL INVESTISSEMENT	332 616787			
Immeubles					
Débiteurs	Droits	J Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
TP	1	SAINT-MANDE	J 58		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanicr EM : Emphytéote NI : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tcnuycr TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1972 AU 23/03/2022

Disposition n° 1 de la formalité 9404P04 2003 V1370 : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS

Montant Principal : 1.700.000,00 EUR Accessoires : 340.000,00 EUR
Date extrême d'exigibilité : 28/03/2006 Date extrême d'effet : 28/03/2008

Complément : Taux : 5,48641% l'an
Intérêts variables.

Disposition n° 2 de la formalité 9404P04 2003V1370 : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE

Créanciers					
Numéro 1 Désignation des personnes					Date de Naissance ou N° d'identité
SOCIETE GENERALE					
Débiteurs					
Numéro 1 Désignation des personnes					Date de Naissance ou N° rfidcnrité
1	AUTEUIL INVESTISSEMENT				382 616 717
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	1 Volume	Lot
TP		SAINT-MANDÉ	1 58		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur
PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Trefond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en
indivision US : Usufruit

Montant Principal : 250.000,00 EUR Accessoires : 50.000,00 EUR
Date extrême d'exigibilité : 28/03/2006 Date extrême d'effet : 28/03/2008

Complément : Taux : 4,73641% l'an.
Intérêts variables

N° d'ordre : 4	Date de dépôt: 19/02/2004	Référence d'enlèvement : 9404P04 2004P1251	Date de l'acte : 08/01/2004
Nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET REGLEMENT DE COPROPRIETE			
Rédacteur: NOT PANHARD / PARIS			

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1972 AU 23/03/2022

Disposition n° 1 de la formalité 9404P04 2004P1251 .

Disposants			
Numéro	Désignation des Personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1	AUTEUIL INVESTISSEMENT	3X2.616.787	

Immeuble*			
Commune	Désignation Cadastrale	Volume	Lot
SAINT-MANDE	I 58		
SAINT-MANDE	I 58		1 à 59 101 à 106

Complément : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET REGLEMENT DE COPROPRIETE à la requête de la Société dénommée AUTEUIL INVESTISSEMENT
Création de 65 lots numérotés de la 59 eide 101 à 106
Les tantièmes sont exprimés en 10 000èmes

N° d'ordre :S	Date de dépôt : 03/10/2005	Référence <Tcnliscracai : MMPM 2005P7378	Date de l'acte : 07/09/2005
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur: NOT MOREL/PARIS		

Disposition n° 1 de la formalité 9404P04 2005P7378

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
1	AUTEUIL INVESTISSEMENT	382.616.787	

Bénéficiaire ¹ , Donataire			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
1	BLOCH	29/01/1969	
2	TCOUAOU	2VPI/1962	

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	J PI	SAINT-MANDE	I 58		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1972 AU 23/03/2022

Disposition n° 1 de la formalité 9404P04 2005P7378 :

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI				8 43

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéotique NI : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenues TP : Toute propriété TR:Tréfand UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 132 631,00 EUR

Complément : Acquéreurs à concurrence de la moitié indivise chacun

N° d'ordre: 6	Date de dépôt : 03/10/2005	Référence d'enlèvement: 9404P04 2005V2774	Date de l'acte : 07/09/2005
Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS			
Rédacteur : NOT MOREL I PARIS			
Domicile du : PARIS EN L'ETUDE			

Disposition n° 1 de la formalité 9404P04 2005V2774 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité			
	BNP PARIBAS				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité			
1	BLOCH	29/01/1969			
2	TOUBOUL	20/01/1962			
Immeuble					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	TP	SAINT-MANDE	1 58		8 43

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéotique NI : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1972 AU 23/03/2022

Disposition n° 1 de la formalité 9404P04 2005V2774 :

PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Montant Principal : 32.631,00 EUR Accessoires : 26.526,20 EUR
Date extrême d'exigibilité : 07/12/2024 Date extrême d'effet : 07/12/2026

Complément : Taux d'intérêts annuel : 3,804 %

N° d'ordre : 7	Date de dépôt: 24/09/2010	Référence d'enlèvement: 9404P04 2010P6272	Date de l'acte: 16/09/2010
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : NOT.Irène.MERCIER / PARIS		

Disposition n° 1 de la formalité 9404P04 2010P6272 :

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° (T.dcranc)			
2	LOCH	29/01/1969			
1	TOUBOUL	20/01/1962			
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1		14/04/1952			
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	SAINT-MANDE	1 58		8 43

DI : Droits Indivis CO : Construction DO : Domanier EM : Emphytéotic NI : Nuc-propric en indivision NP : Nuc-propricé OT : Autoration d'occupation temporaire PE : Preneur PI

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1972 AU 23/03/2022

Disposition n° 1 de la formalité 9404P04 2010P6272 :

Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix 1 évaluation : 199 000,00 EUR

N° d'ordre : 8	Date de dépôt: 06/05/2011	Référence de dépôt : 9404P04 2011O464	Date de l'acte : 22/10/2010
Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 03/10/2005 Sages : 9404P04 Vol 2005V N° 2774			
Rédacteur : NOT MERCIER / PARIS			
Domicile clo :			

Disposition n° 1 de la formalité 9404PQ4 2011D4614 :

Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	BLOCH	29/01/1969
2	TOUBOUL	2M-1/19W

Immeubles					
Prop Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		SAINT-MANDE	1 58		8
					43

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 8 pages y compris le certificat



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
CRETEIL 2
1 PLACE DU GENERAL BILLOTTE
94006 CRETEIL CEDEX
Téléphone : 0143993691
Télécopie : 0143993778
Mél. : spf.creteil2@dgfip.finances.gouv.fr

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées
- > La réponse à votre demande de renseignements

Maitre NORMAND ET ASSOCIES
7 PLACE DE VALOIS
75001 PARIS

T
I INANI I STURI IQUIS

WARRANT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

9404P02 2022H49422

Date: 01/06/2022

PERIODE DE CERTIFICATION: du 01/01/1972 au 30/05/2022

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
67	SAINT-MANDE	1 50		8 (A)
				(A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'acte de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 24/02/2003	références d'enlissement : 9404P04 2003P1369	Date de l'acte : 06/12/2002
	nature de l'acte : DEPOT FUSION ABS 5ORPTION - ACTE COMPLEMENTAIRE		
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 26/05/2003	références d'enlissement : 9404PD4 2003P3602	Date de l'acte : 23/03/2003
	nature de l'acte : VENTE		
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 26/05/2003	références d'enlissement : 9404P042003V1370	Date de l'acte : 28/03/2003
	nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRÊTEUR DE DENIERS & HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 4	date de dépôt : 19/02/2004	références d'enlissement : 9404P04 2004PI 251	Date de l'acte : 00/01/2004
	nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET REGLEMENT DE COPROPRIETE		
N° d'ordre : 5	date de dépôt : 03/10/2005	références d'enlissement : 9404PD4 2005P7378	Date de l'acte : 07/09/2005
	nature de l'acte : VENTE		

N° d'ordre : 6	date de dépôt : 03/10/2005	références d'enBas sorrent : 9404P042005V2774	Date de racle: 07/09/2005
	nature de racle : PRIVILEGE DE PR ETEUR DE DENIERS		
N° d'ordre : 7	date de dépôt: 24/09/2010	références d'enlissement : 9404P042010P6272	Date de Tacte: 16/09/2010
	nature de Pacte : VENTE		
N° d'ordre : 6	date de dépôt: 06/05/2011	références d'enlissement : 9404P04 2011D4614	Date de Tacte: 22/10/2010
	nature de Tacts : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la (ormaT.16 trillato du 03/10/2005 S'g<« : 9404P04 Vol 2005V N° 2774		